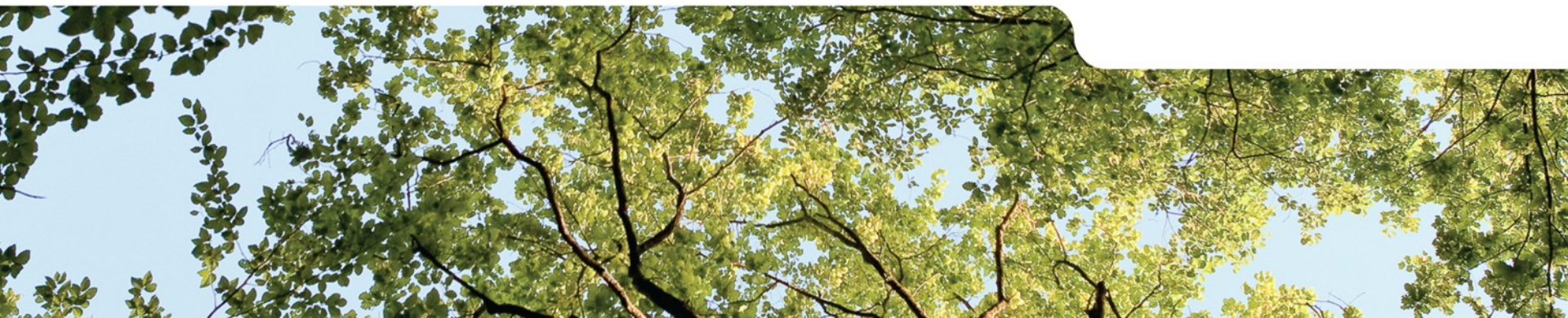




# Prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière

*Conférence environnementale – Bourg – 20 juin 2017*



## Contexte

### Grenelle de l'environnement « Produire plus tout en préservant mieux »

Politique environnementale de l'ONF (ISO 14001 & PEFC)

Accord national FNE / France Forêt

Instruction ONF sur la conservation de la biodiversité (2009)

Déclinaison en Rhône-Alpes :

- Plan de mobilisation des bois pour la forêt de Rhône-Alpes
- **Plan pour la constitution d'un réseau en libre évolution naturelle approuvé le 27/03/09**



**réseau FRENE**

accord signé entre les propriétaires, gestionnaires et associations de protection de la Nature sous l'égide de l'Etat et de la Région

## A l'ONF, 2 niveaux de prise en compte

### ❖ Lors de la révision des aménagements forestiers

Périodicité : 20 ans

Classement des fonctions principales des forêts en niveaux d'enjeu pour garantir la gestion multifonctionnelle des forêts (article L.1 du CF)

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	2		197		199
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		65	26	108	199
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>			199		199
	sans objet	faible	moyen	fort	
<b>Protection contre les risques naturels</b>	199				199

## A l'ONF, 2 niveaux de prise en compte

### ❖ Lors de la phase de « martelage »

Périodicité annuelle

Le maintien d'arbres disséminés favorables à la biodiversité figure dans les règles de gestion de l'Office National des Forêts depuis 1993.

Chaque année les techniciens forestiers territoriaux désignent les arbres qui doivent être coupés. Ils en profitent pour repérer les arbres dits « bio » et vivants (triangle renversé).

L'instruction ONF sur la conservation de la biodiversité, préconise à l'hectare :

- ✓ 1 arbre mort sur pied diam. >35cm
- ✓ 2 arbres vieux ou à cavité (diam.>27,5 cm) ou très gros (diam.>80 cm)

*Nota : grâce à l'installation du réseau de placette permanentes dans le Bugey et le Pays de Gex, il est possible à la périodicité de 8-10 ans de faire une évaluation exhaustive et statistiquement fiable de la présence des arbres bios*

## Le réseau FRENE

Réseau des forêts en libre évolution naturelle

L'objectif est d'obtenir **10%** des surfaces boisées de Rhône-alpes en libre évolution naturelle

Engagement ONF : **500 ha supplémentaires par an**

Les partenaires :



# Trois catégories de surfaces forestières en évolution naturelle

## ❖ Les réserves biologiques forestières intégrales (RBI)

Réseau national représentatif des habitats forestiers

Peuplements de taille importante (> 50 ha), en évolution naturelle

Créées par arrêté conjoint MAAF/MEDD

## ❖ Les îlots de sénescence (ILS)

petits peuplements (> 0,5 ha), **susceptibles d'exploitation forestière**

laissés en évolution naturelle

**Engagement important  
du propriétaire**

## ❖ Les surfaces hors sylviculture naturelles en libre évolution (HSNLE)

peuplements en général de la taille d'une parcelle ou plus, **non susceptibles d'exploitation forestière**, laissés en évolution naturelle

## Les surfaces forestières en évolution naturelle en chiffres (dans l'Ain)

**Au 31/12/2016 (en hectares)**

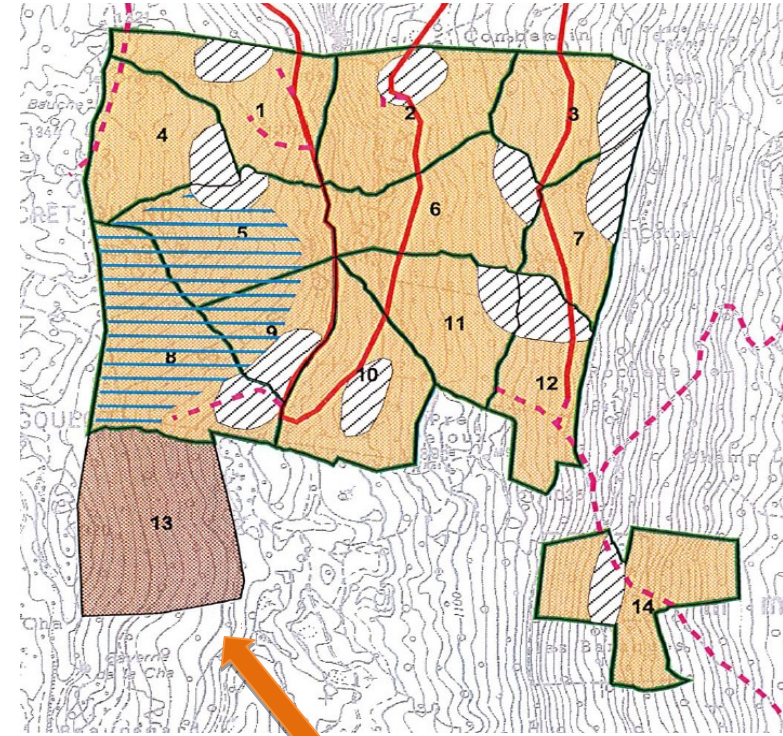
Réserve biologique intégrale (Griffe au Diable FD d'Arvière)	<b>94</b>	(4629)
îlots de sénescence	<b>511</b>	(4984)
surfaces hors sylviculture naturelles en libre évolution	<b>1145</b>	(9019)

Surface gérée dans l'Ain : 68 467 ha

**2,6%**

# Ilot de sénescence - illustration n°1

Forêt communale d'INJOUX GENISSIAT (190 ha)



Surface ILS (parcelle 13)

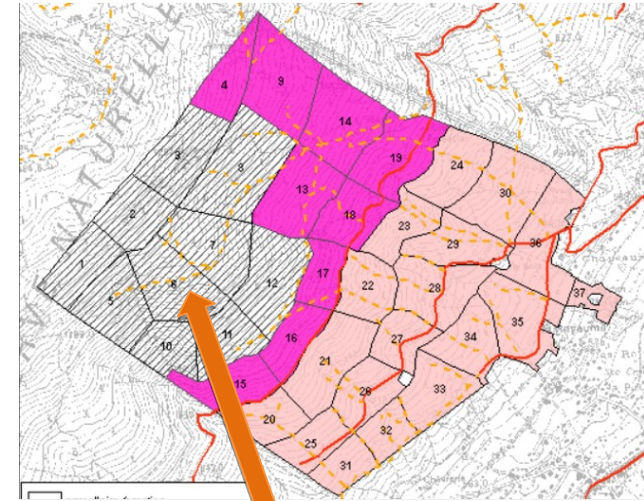
**20 ha**

Spécificité : forêt de montagne non exploitée depuis 50 ans (hêtraie d'altitude)



## Ilot de sénescence - illustration n°2

Forêt communale de Saint Genis Pouilly (309 ha)



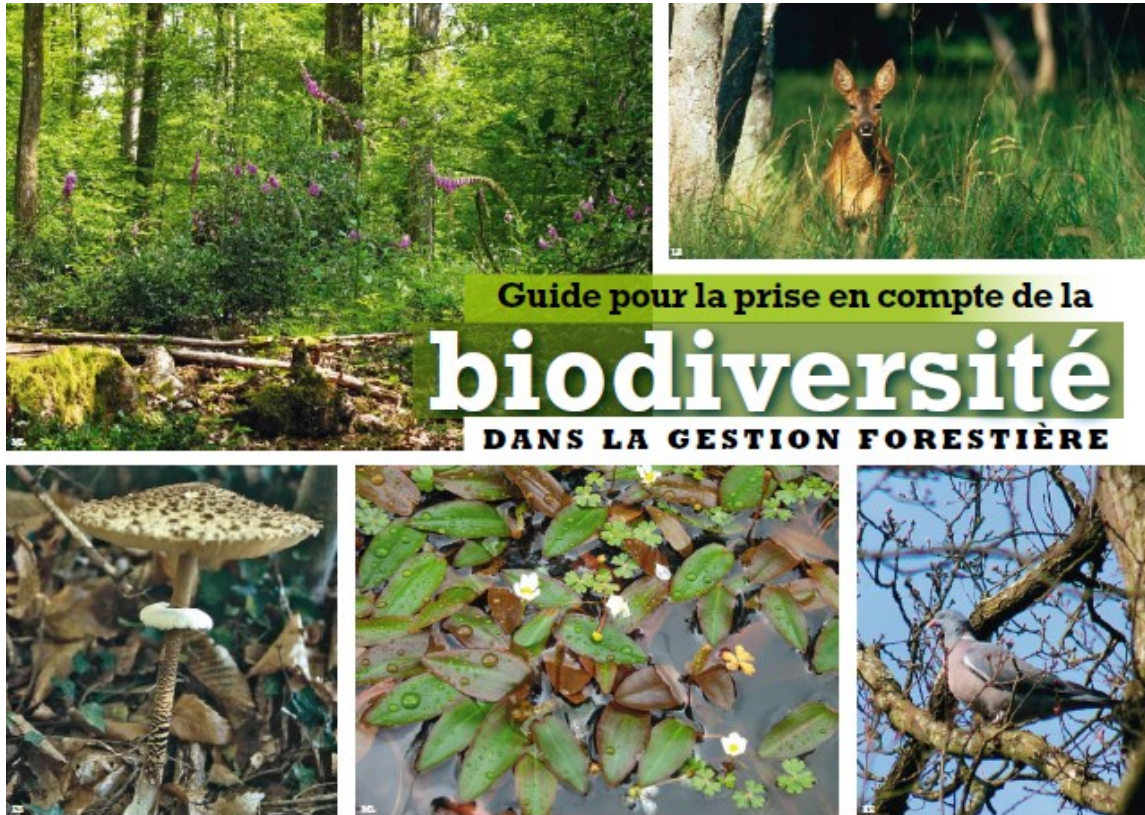
Surface ILS (10 parcelles)

**95 ha**

Spécificité : hêtraie sapinière d'altitude, Zone mise en ILS = zonage RNHCJ

## En guise de conclusion

- ✓ **Progression de la biodiversité dans la gestion forestière**
- ✓ **Meilleure perception du forestier**
- ✓ **Importants progrès grâce aux démarches de certification de gestion forestière durable**
- ✓ **Rapprochement de l'Office National des Forêts, des communes forestières et des associations de protection de la Nature**



## **Chouette de Tengmalm**

Inventaire avifaune  
RBI Griffes au diable  
2017

Merci de votre attention